



COMMISSION
ELECTORALE
INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

LE PRESIDENT

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) invite toutes les structures ou organismes et les Organes de presse désireux de participer à l'Observation du processus et du scrutin des élections sénatoriales du 24 mars 2018, à déposer une demande d'accréditation au plus tard le 09 mars 2018, à son siège sis à Cocody Angré, carrefour DUNCAN.

NB : Les organes de presse ayant déjà été accrédités par la CEI, pourront juste signaler les ajouts et retraits éventuels sur leurs listes.

Abidjan, le 22 Février 2018

Youssef BAKAYOKO